

A proximité (point Q), la prairie présente un faciès mésoxérophile moins diversifié progressivement envahi par le Brachypode penné.

A signaler : l'étude menée par le service RTM sur les aléas naturels mentionne à quelques reprises le terme de « zone humide ». Il s'agit d'un abus de langage (milieu humide) à propos de secteurs plus hydro morphes qu'ailleurs ou bien de petits plans d'eau artificiels. Ainsi, sur la carte des aléas mise à jour en février 2011 du dossier communale synthétique, ces zones sont identifiées comme « étang ».

2.3.2/ ESPACES AGRICOLES

Les espaces agricoles concernés par le projet correspondent aux zones temporaires ou permanentes de parking et sont exploitées en prairies (fourrage ou pâturage). Les compositions floristiques de ces prairies telles qu'observées en juin 2010 sont les suivantes :

En A

Achillea millefolium	Galium corrudifolium	Ranunculus acris
Agrostis stolonifera	Geranium molle	Rumex acetosella
Anthoxanthum odoratum	Juncus inflexus	Salvia pratensis
Arrhenatherum elatius	Leontodon autumnalis	Sanguisorba minor
Bellis perennis	Lolium multiflorum	Taraxacum vulgare
Bromus erectus	Lolium perenne	Trifolium campestre
Centaurea jacea	Lotus corniculatus	Trifolium pratense
Cerastium arvense	Medicago lupulina	Trifolium repens
Dactylis glomerata	Onobrychis viciifolia	Trisetum flavescens
Heracleum sphondylium	Plantago lanceolata	Vicia cracca
Festuca arundinacea	Poa pratensis	

Cette composition est très typique des prairies exploitées pour le fourrage. Les autres prairies présentent la même composition avec quelques espèces en plus ou en moins.

En B, la typologie est similaire avec en plus les espèces suivantes :

Bromus hordeaceus	Geranium dissectum	Poa trivialis
Convolvulus arvensis	Holcus lanatus	Potentilla reptans
Elytrigia repens	Poa annua	Veronica persica

En C et E, le contexte de sommet de versant est plus sec, le terrain est moins riche avec :

Capsella bursa-pastoris	Daucus carota
Centaurea juncaea	Festuca rubra

En D, la déclivité est plus forte, on observe en outre :

Leontodon hispidus
Prunella vulgaris

Les haies séparatives des parcelles agricoles ou situées dans le « Parc des Légendes » sont constituées d'espèces communes mais tout à fait adaptées au contexte :

Acer campestre	Ligustrum vulgare
Aesculus hippocastanum	Prunus avium
Cornus sanguinea	Quercus pedunculata
Corylus avellana	Rosa canina
Crataegus monogyna	Viburnum lantana
Fraxinus excelsior	Viburnum opulus
Lonicera xylosteum	

Aucune de ces espèces herbacées, arbustives ou arborescente ne présente un statut réglementaire de protection.

2.3.3/ ZONES D'INVENTAIRES ET ZONES REGLEMENTAIRES

Aucune zone d'inventaires (ZNIEFF, ZICO, inventaire régional des tourbières, inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie) n'est présente sur la commune d'Andilly.

De même, il n'y a aucun site Natura 2000 répertorié sur la commune d'Andilly.

2.3.4/ CORRIDORS BIOLOGIQUES

DEFINITION

Un corridor biologique est un ensemble de structures généralement végétales, en milieu terrestre ou humide permettant les dispersions animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, versants de montagne, zones humides...).

Les corridors biologiques jouent 4 rôles essentiels :

- rôle de couloir de dispersion pour certaines espèces,
- rôle d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique,
- rôle de refuge,
- rôle d'habitat-source composé d'un réservoir d'individus colonisateurs.

D'un point de vue général, la préservation des corridors biologiques est souhaitable car ces derniers contribuent au brassage génétique de la faune locale. Les échanges de gènes entre animaux sauvages d'une même espèce assurent le maintien d'une biodiversité génétique suffisante au sein d'une population (concept des méta-populations). A l'inverse, l'isolement géographique d'individus au sein d'une population conduit à un appauvrissement de leur patrimoine génétique et par conséquent à leur fragilité face aux diverses perturbations de leur milieu. Dans tous les cas, les corridors biologiques sont indispensables à la survie des espèces vivantes.

ACTION DE LA REGION RHONE-ALPES

La région Rhône-Alpes a mis à la disposition des acteurs du territoire deux instruments de préservation du patrimoine naturel qui soutiennent la construction d'un réseau régional des espaces préservés :

- la cartographie des réseaux écologiques : l'ensemble des informations cartographiées à une échelle de 1/100000^e est regroupé dans une base de données SIG (également disponible sous forme de cartes rassemblées au sein d'un atlas commenté) et consultable en ligne (CartoRERA).
- les contrats de territoire « corridors biologiques » : dispositif contractuel permettant d'accompagner des projets menés de préférence à une échelle intercommunale dont l'objectif est de contribuer directement à la préservation et à la restauration de la connectivité écologique en intégrant dans une approche globale, à la fois les espaces naturels remarquables et les étendues de « nature ordinaire ».

La carte suivante (figure 2) est extraite de la base cartographique des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (2009) et situe le territoire d'Andilly au sud et à l'ouest d'une connexion régionale avérée.

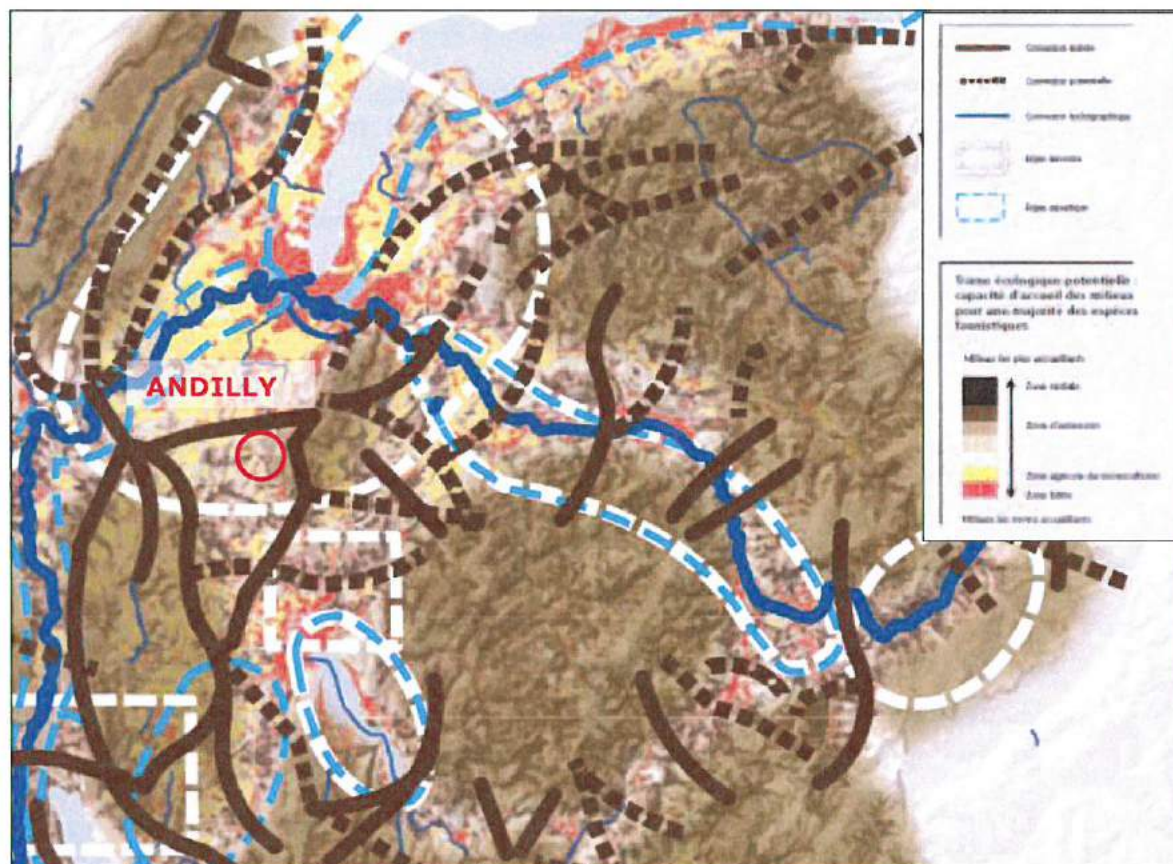


Figure 2. Carte de synthèse des enjeux régionaux (extrait de la base de données SIG « Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, 2009)

Plus précisément (voir figure 3), le territoire communal d'Andilly est peu concerné par les corridors biologiques. Le « Parc des Légendes » est situé sur un axe de déplacement de la faune, que constitue la frênaie.

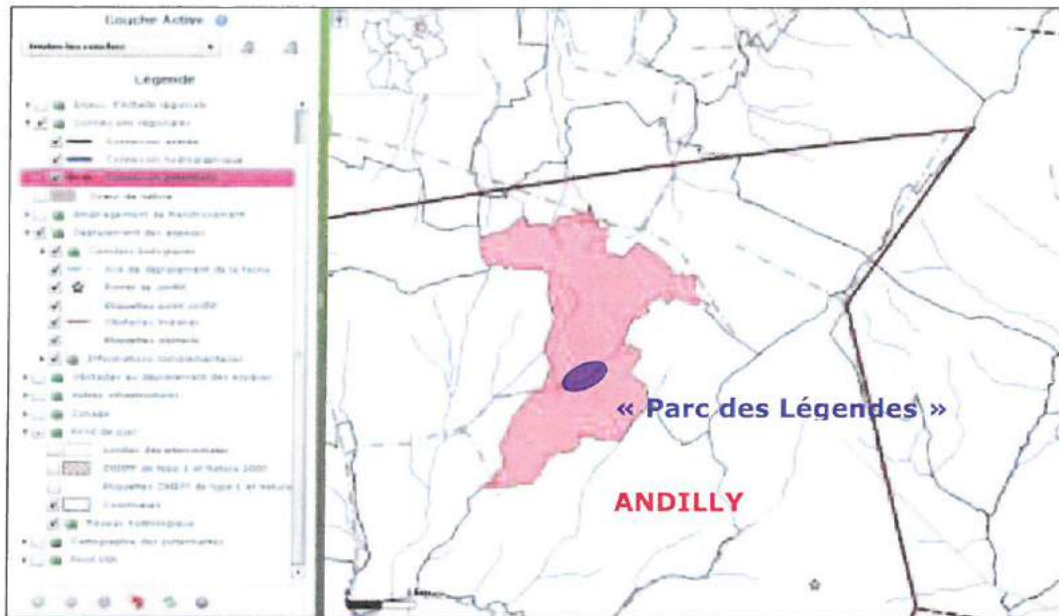


Figure 3. Carte des connexions écologiques régionales et des axes de déplacements de la faune, avérés et potentiels (extrait, d'après CartoRERA, 2011).

2.4/ FAUNE

2.4.1/ REPTILES ET AMPHIBIENS

La frênaie, traversée par le ruisseau Nant Trouble, constitue un habitat typique de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*). Cet animal n'a pas été observé lors de notre inventaire floristique réalisé en juin 2010, ni lors d'un autre inventaire mené par un autre bureau d'études en mai et juin 2010 sur la zone d'étude relative à l'étude d'impact du projet de réaménagement du carrefour de Jussy. Ce qui n'a rien d'étonnant puisque ces inventaires ont été réalisés de jour alors que l'animal est essentiellement nocturne.

Néanmoins, la Salamandre a été vue (vieilles souches, tas de pierres) à quelques reprises sur le site ces dernières années par le personnel bénévole du parc. Ces observations fortuites ne constituent pas une preuve de présence de l'animal dans le périmètre du projet « Parc des Légendes » mais sont néanmoins rapportées ici pour témoigner de la qualité du milieu et de la potentialité de présence de la Salamandre aux alentours du Nant Trouble.

Cette espèce est protégée dans la plupart des pays d'Europe via son inscription à l'annexe III de la Convention de Berne. Elle est inscrite sur la liste rouge des espèces de faune menacées dans plusieurs pays de son aire de répartition, comme la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. En France elle est protégée nationalement au même titre que tous les amphibiens. C'est une espèce menacée au sens où ses populations se sont fortement réduites, alors que son habitat naturel se réduit et se fragmente.

2.4.2/ AVIFAUNE

Lors de la visite, les oiseaux qui ont été entendus avec certitude sont :

- la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*),

- la Mésange charbonnière (*Parus major*),
- le Merle noir (*Turdus merula*),
- le Pinson des arbres (*Fringillia coelebs*),
- le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*),
- le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

En outre, ont également été entendus avec incertitude sur l'espèce : une des 2 espèces de Grimpereau (Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)), ainsi qu'une des 3 espèces de Bergeronnette (Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) ou Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)).

En se basant sur la liste des 76 espèces d'oiseaux recensées sur la commune d'Andilly (base de données Cora, Centre Ornithologique Rhône-Alpes), on peut affiner l'identification en écartant la Bergeronnette printanière et en conservant les 4 autres espèces.

Toutes ces espèces, à l'exception du Merle noir, sont protégées sur l'ensemble du territoire français par l'arrêté du 29/10/2009. Son article 3 précise que :

- « est interdite sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée »,
- « sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remettent en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Avec au moins 10 sous-espèces, la bergeronnette grise (photo 12) possède une très vaste répartition puisqu'elle se reproduit dans toute l'Europe. En France, cette espèce est présente presque partout, sauf en Camargue et sur le littoral héraultais ainsi qu'en Corse. Dans la région Rhône-Alpes, cette large répartition est également constatée (figure 4). Son amplitude altitudinale est également importante puisque des individus se reproduisent depuis les plus bas secteurs de la Drôme et de l'Ardèche jusqu'à plus de 2000 m. Le record régional est de 2 490 m au refuge de la Leisse à Termignon (73) où la nidification a été observée de 1989 à 1991.



Photo 12. Bergeronnette grise, photo France DUMAS (site web Cora)

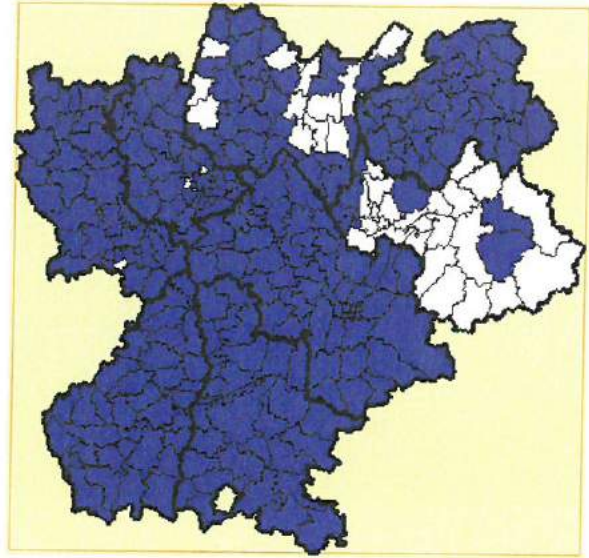


Figure 4. Présence de l'espèce dans 1544 communes de la région Rhône-Alpes

Cette espèce se reproduit dans des milieux divers, secs ou humides et semble connaître une fréquence maximale dans la périphérie des villages, le long des cours d'eau. Elle est moins répandue dans les zones bocagères et évite les régions forestières. Aux plus hautes altitudes fréquentées par cet oiseau, sa présence est totalement dépendante du voisinage de l'Homme. Les sites de reproduction, généralement des cavités, sont variés : trous dans les murs ou les toitures de ruines ou de bâtiments habités, anfractuosités dans des rochers, anciens nids d'hirondelles de rivage ou rustiques, cavités dans des arbres clairsemés ou dans des tas de bois, voire même arbustes.

Les pontes sont très étalées dans le temps (février à août/septembre). Le pourcentage de couples entreprenant une seconde nichée annuelle n'est pas connu. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. La migration débute véritablement fin juillet et culmine en octobre. L'hivernage est tout à fait régulier au sud de la latitude de Lyon. Plus au nord, il est lié aux conditions climatiques et a généralement pour cadre les rivages des cours d'eau ou des lacs, les vasières d'étangs, les décharges des régions de basse altitude. Aucune tendance à la régression des effectifs n'a été constatée chez cette espèce qui ne paraît donc pas menacée en région Rhône-Alpes.

Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En Europe, Bergeronnette des ruisseaux (photo 13) occupe une vaste zone qui s'étend de la Scandinavie à la Méditerranée. Son aire de répartition atteint en outre le Maroc, l'Asie mineure et l'Iran. En France, tout comme dans la région Rhône-Alpes, l'espèce fréquente surtout la partie supérieure des cours d'eau qui, à ce niveau, présentent une pente permettant un débit rapide ; devient beaucoup moins fréquente dès que le cours d'eau

perd de sa vitesse. Si cette Bergeronnette s'accommode des boisements rivulaires, un environnement forestier dense lui est par ailleurs moins favorable.



Photo 13. Bergeronnette des ruisseaux, photo Christian KERIHUEL (site web MNHN)

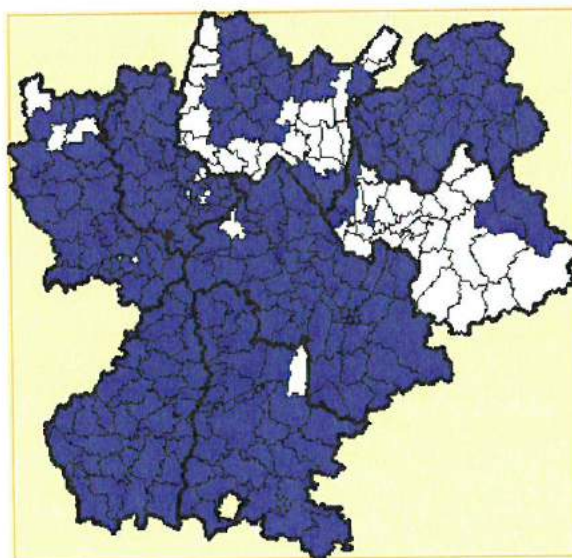


Figure 5. Présence de l'espèce dans 1062 communes de la région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, elle se reproduit jusqu'à 2000 m d'altitude dans les Alpes ; elle est quasi omniprésente sur les secteurs offrant un réseau hydrographique répondant à ses besoins. De fait, on la rencontre dans tous les départements rhônalpins avec des effectifs nicheurs plus ou moins importants selon les capacités d'accueil de chacun d'eux (figure 5). Globalement, cet oiseau est un nicheur assez commun en regard du relief régional. Les densités sont très variables en fonction des ressources alimentaires et donc de la qualité des eaux. Un couple a besoin en moyenne d'un km de cours d'eau. Cependant, ce chiffre n'est pas représentatif des densités rencontrées au sein des milieux très favorables (densité probablement maximale d'un couple pour 350 m). A l'inverse, dans des zones peu favorables du même district, la densité devient très faible, de l'ordre d'un couple pour 6 km de rivière. Ces variations sont aussi à mettre en relation avec le substrat géologique, la richesse en sels minéraux étant déterminante pour les ressources du milieu. La Bergeronnette des ruisseaux est un migrateur partiel.

L'espèce se cantonne sur les lieux de reproduction dès la fin de février et plus généralement au cours de la première quinzaine du mois de mars. Le nid est presque toujours construit à proximité immédiate de l'eau. L'espèce utilise surtout des constructions humaines pour s'installer : ponts, vieux murs, tunnels, mais aussi des falaises, entre les racines d'un arbre ou, plus rarement, un vieux nid de Cincle plongeur.

La nidification s'étend de mars à juillet (dates extrêmes pour la découverte de ponte). La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Lorsque s'achève la période de reproduction, les bergeronnettes des ruisseaux rhônalpines effectuent une transhumance vers l'aval des cours d'eau et en direction des plaines, y compris dans des secteurs sans aucun cours d'eau. Les effectifs locaux sont renforcés en hiver par la présence d'oiseaux exogènes. Globalement, l'aire d'hivernage fluctue en fonction des conditions climatiques. Cette espèce sélective vis-à-vis de son habitat de nidification s'accommode en hiver d'une plus grande variété d'habitats et d'un régime alimentaire varié. Seuls un enneigement important et un gel persistant entraînent son absence hivernale, sa survie étant alors aléatoire dans de telles conditions, ce qui est le cas pour le massif alpin.

Aucune régression des populations n'ayant été signalée dans notre région où l'espèce ne semble pas en danger immédiat. La qualité des eaux de nos torrents et rivières est toutefois primordiale pour sa survie à long terme.

La Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En Europe comme en France, c'est l'une des dix espèces d'oiseaux les plus abondantes et la fauvette à tête noire (photo 14) ayant la plus large aire de distribution. En France, il s'agit de l'une des quelques espèces qui nichent de façon homogène sur tout le territoire ainsi qu'en Corse ; il en va de même en Rhône-Alpes, où l'espèce est extrêmement commune et répandue : elle se reproduit dans tous les types de milieux arborés, des plaines aux altitudes moyennes, au nord comme au sud de la région (figure 6).

Espèce à tendance arboricole et peu spécialisée, la Fauvette à tête noire a des exigences écologiques simples : elle recherche l'association d'arbres recouvrant ou jouxtant une strate buissonnante ou arbustive dense. Les arbres lui servent de poste de chant et conservent ombrage et fraîcheur ; les buissons permettent de camoufler le nid et servent de terrain de chasse. Commune dans les talus boisés, bosquets et fourrés frais d'essences caducifoliées, tous les boisements lui conviennent, même ceux de résineux, mais elle en occupe alors les lisières et les clairières. La Fauvette à tête noire peut s'adapter à des micro-milieus, même isolés au sein de vastes espaces défavorables : quelques buissons dans un jardin ou un square arboré en centre urbain, un lambeau de bocage en plaine céréalière ou encore quelques feuillus ici et là en sapinière dense... en somme, elle est présente partout où le milieu lui est un tant soit peu favorable.



Photo 14. Fauvette à tête noire (mâle adulte), photo France DUMAS (site web CORA)

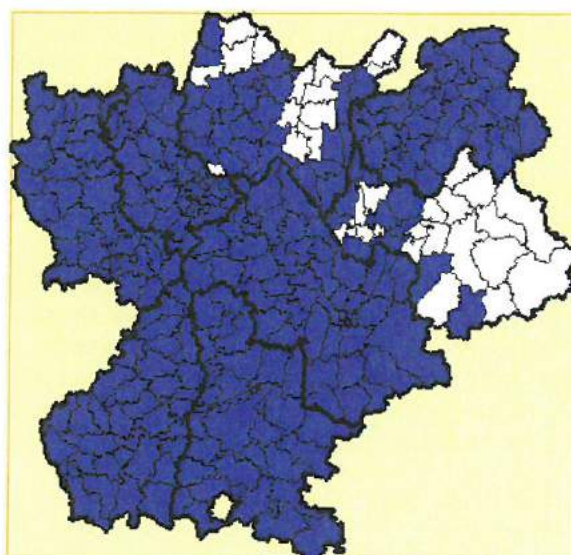


Figure 6. Présence de l'espèce dans 1902 communes de la région Rhône-Alpes

En Haute-Savoie, les oiseaux arrivent en moyenne le 2 mars. Toutefois, certaines années au printemps précoce avancent les dates de retour d'une dizaine de jours. Le passage des oiseaux nordiques commence au début de mars. L'arrivée est assez subite dans la seconde quinzaine de mars et le gros du passage se produit du 10 au 25 avril. Les hivernants sont dépendants des fruits et des baies qu'ils consomment en grandes quantités, en particulier lierre, gui, raisin et vigne vierge, pyracantha, cotonéaster, aubépine... les pommes tombées dans les vergers et les grappes de raisin laissées par les machines à vendanger sont aussi très appréciées. La Fauvette à tête noire hiverne là où ces baies abondent, dans les vergers, haies, très souvent près des habitations, dans les jardins des villages et des banlieues, où elle consomme des pains de graisse et parfois du pain sec aux mangeoires.

Des constructions de nid ont été notées entre avril et juillet, cette dernière date correspondant à une seconde ponte. Les juvéniles sortent du nid à partir de la mi-mai. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le Grimpereau des bois (photo 15) est présent dans la majeure partie de Europe à l'exception de la péninsule ibérique et de nombreuses îles méditerranéennes. En France, le Grimpereau des bois se rencontre dans les reliefs de la chaîne pyrénéenne, du Massif central et de façon continue le long de la frange est du pays, des Ardennes aux Alpes maritimes ; des peuplements ont été découverts ces dernières années (dès 1974 en Normandie), en plaine dans le quart nord-est de la France : bassin parisien, Bretagne et Normandie. En région Rhône-Alpes, l'espèce occupe les reliefs de la Loire et de l'Ardèche, ainsi que les Alpes et le Jura, deux grands ensembles séparés par la vallée du Rhône (figure 7). L'espèce semble se plaire surtout des forêts colinéaires aux forêts subalpines, entre 800 et 1800 m. Les densités les plus élevées se trouvent en hêtraie-pessière montagnarde (8 couples/10 ha, Arve-Giffre, 74).

C'est, en région Rhône-Alpes, une espèce forestière et montagnarde, qui recherche avant tout les forêts de résineux, mêlées ou non de feuillus. Les formations boisées où dominent l'épicéa ou le sapin lui sont très favorables, surtout celles qui sont anciennes et pas trop entretenues par les forestiers. Mais on trouve aussi le Grimpereau des bois en effectifs plus faibles dans les bois de pins sylvestre, mélèzes, pins à crochets... Il ne fréquente apparemment pas les parcs ni les jardins. Dans la majeure partie de son aire de distribution rhônalpine, il est le seul grimpereau nicheur. La ponte a lieu en avril-mai. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly Les populations du Grimpereau des bois semblent stables en région Rhône-Alpes.



Photo 15. Grimpereau des bois, photo Aurélien AUDEVARD (site web Ouessant-digiscoping)

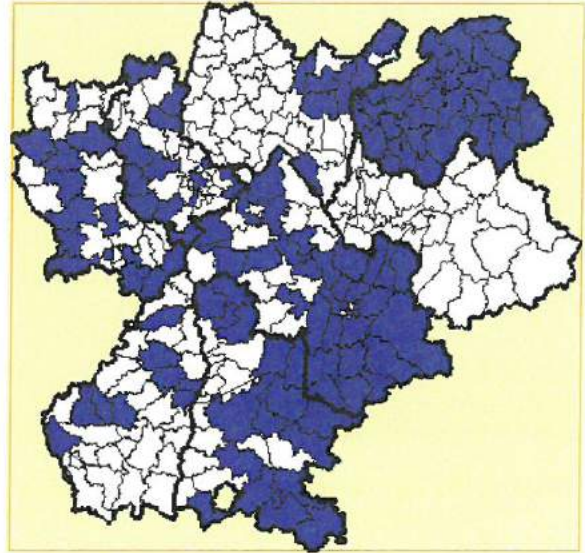


Figure 7. Présence de l'espèce dans 358 communes de la région Rhône-Alpes

Le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Espèce européenne, le Grimpereau des jardins (photo 16) présente une répartition homogène sur tout le territoire français, à l'exception des zones d'altitude. En région Rhône-Alpes, l'espèce est mieux représentée dans les milieux de plaines à la condition exclusive qu'il s'y trouve au moins quelques arbres (figure 8). Malgré son nom, l'espèce n'est pas exclusivement liée aux jardins. Tous les types de boisements lui conviennent, qu'ils soient purs ou mixtes, mais elle évite les peuplements monospécifiques d'Epicéa ou de Douglas. L'espèce s'adapte sans problème à des milieux aussi variés que la ripisylve, la haie arborescente, un simple bosquet isolé en milieu ouvert et aussi les parcs urbains. Les jeunes boisements linéaires de Robinier faux-acacia lui conviennent fort bien, ce qui explique son implantation dans des milieux surprenants comme le long de rocade ou de voies express en région lyonnaise par exemple. Sa préférence se porte cependant vers la vieille futaie mais aussi à la ripisylve, notamment lorsqu'elles sont âgées et donc très riches en proies et en essences à troncs crevassés. Le Grimpereau des jardins est un sédentaire strict.



Photo 16. Grimpereau des jardins, photo Rémi RUFER (site web CORA)

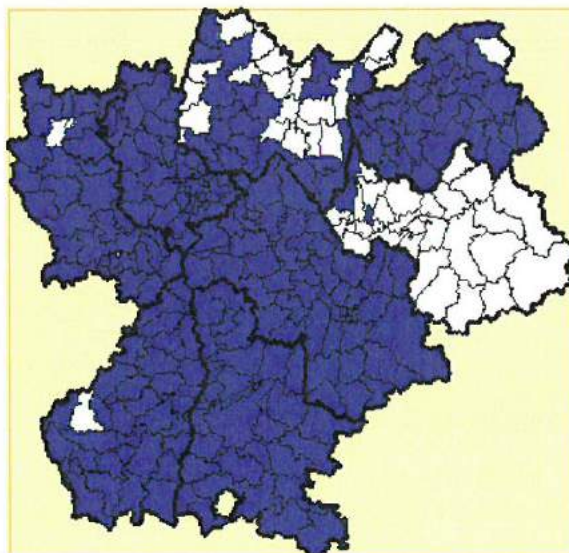


Figure 8. Présence de l'espèce dans 1357 communes de la région Rhône-Alpes

Le nid de petite taille, est installé dans un décollement d'écorce, dans des arbres morts. La construction de nids contre des substrats artificiels ou rupestres a plusieurs fois été constatée : sous les toits de cabanons, dans les fissures ou lézardes de murs. L'espèce apprécie parfois les nichoirs construits à son attention. Une première ponte printanière peut parfois être suivie d'une deuxième mais effectuée avec un nombre d'œufs plus faible, ce qui entraîne des éclosions jusqu'au début d'août. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Le Grimpereau des jardins nourrit principalement ses jeunes avec des arthropodes mais pendant l'hiver, il peut occasionnellement se nourrir au sol et en inspecter la litière. A la fin de l'été, les juvéniles ont quitté le couple alors que les adultes restent sur leurs territoires. En l'état des connaissances, les populations de grimpereaux des jardins semblent stables en région Rhône-Alpes.

La Mésange charbonnière (*Parus major*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En France, la Mésange charbonnière (photo 17) fait partie des dix espèces les plus communes ; sa population, estimée à plus d'un million de couples nicheurs, n'a montré aucun signe d'évolution au cours des trente dernières années et l'on peut la considérer stable. En Rhône-Alpes, la nouvelle carte de répartition (figure 9) traduit la présence très commune de cet oiseau dans tous les départements, de la plaine aux zones de hautes altitudes. L'évolution de sa répartition depuis trente ans montre un accroissement de l'abondance dans les districts de la partie montagneuse, aussi bien sur le rebord méridional du massif du Jura (Haut-Bugey, Crêts du Jura) que dans les massifs alpins des départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère.



Photo 17. Mésange charbonnière, photo Nicolas DUPIEUX (site web CORA)

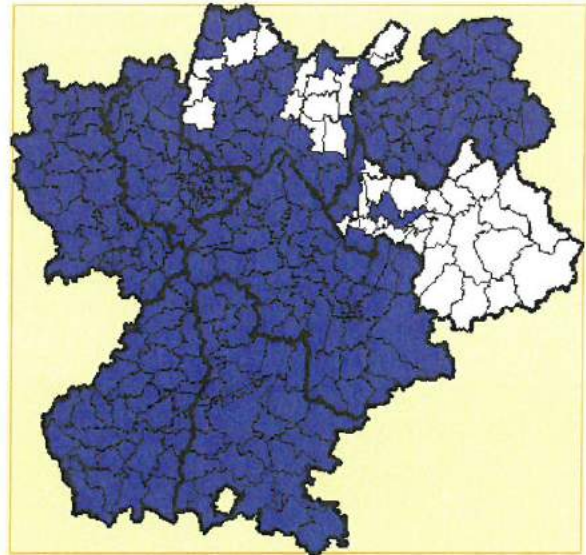


Figure 9. Présence de l'espèce dans 1855 communes de la région Rhône-Alpes

L'habitat préféré de la Mésange charbonnière est le paysage semi-boisé, mosaïque de vergers et de jardins, séparés par des haies et des bosquets et parsemés de buissons ; l'activité humaine favorise donc sa présence. En plaine cependant, cette Mésange marque une attirance particulière pour les forêts claires de feuillus, qu'elles soient mélangées ou non. Anthrophile, elle est aussi très commune à proximité des maisons et à l'intérieur des villes dont elle apprécie volontiers les espaces verts. La première ponte est normalement située entre la mi-avril et la mi-juin, avec cependant des pontes très précoces en mars. Une majorité de couples n'élèvent qu'une seule nichée. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. Les dates d'envol des poussins des premières pontes varient, selon les années, entre la mi-mai et la première décade de juin. La proportion de secondes couvées menées à terme, très variable selon les années, dépend à la fois des conditions climatiques et des ressources alimentaires disponibles. Les dates d'envols de seconde ponte s'étalent de la fin de juin à la fin de juillet.

Durant toute la mauvaise saison, les oiseaux apprécient particulièrement les mangeoires remplies de graines en mélange avec du gras. Au moment des plus fortes morsures du froid, cette ressource alimentaire leur permet de subsister sans trop de dommages. Aucunement menacée, elle bénéficie d'une image sympathique qui peut être largement utilisée auprès du grand public pour l'initiation à l'ornithologie.

Le Merle noir (*Turdus merula*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le Merle noir (photo 18) est très répandu dans toute l'Europe. En France, il est abondant, avec une population nicheuse estimée à plusieurs dizaines de millions de couples. En Rhône-Alpes, le Merle noir est omniprésent (figure 10). Les couples se cantonnent aussi

bien en montagne qu'en plaine. Cependant, la densité des effectifs nicheurs est beaucoup plus importante en plaine. Le Merle noir appartient aux espèces qui ont su tirer profit des transformations imposées par l'homme à la nature. Autrefois rural et sylvicole, il a colonisé les espaces urbains à partir de la fin du XIXème siècle, habitant volontiers les parcs et les jardins pour peu qu'il y trouve arbres, arbustes et buissons.

En région Rhône-Alpes, le Merle noir est considéré comme un migrateur partiel : un tiers des nicheurs rhônalpins va hiverner dans les départements méditerranéens, parfois même en Corse et en Espagne. Les flux migratoires, qui sont en général nocturnes, débutent à la fin du mois de septembre et deviennent plus significatifs entre le 15 octobre et le 15 novembre. Une seconde vague de migration est effective en décembre.



Photo 18. Merle noir, mâle, photo France DUMAS (site web CORA)

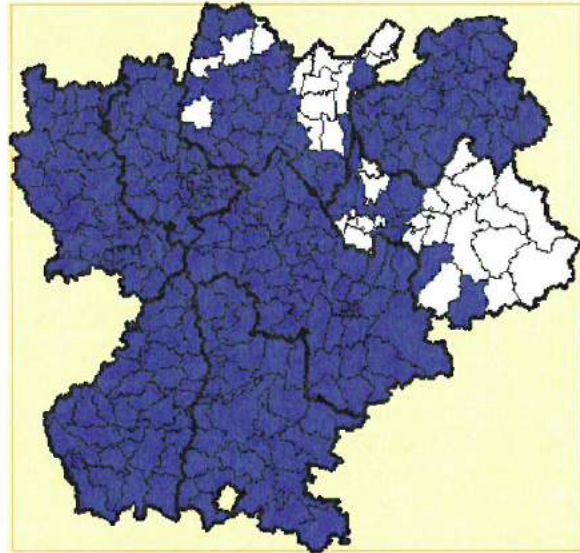


Figure 10. Présence de l'espèce dans 1972 communes de la région Rhône-Alpes

En ville, l'activité territoriale se manifeste à partir de la mi-janvier avec une progression en février et une intense activité vocale en mars. Plus généralement, la période de construction des nids commence en mars et se poursuit jusqu'au mois de juillet. Le nid est situé dans un arbre, dans un buisson, sur un talus, dans un trou de mur. Sa hauteur varie selon la précocité de la reproduction, car il est construit en fonction du développement de la végétation : plus la reproduction a lieu tôt en saison, plus le nid est proche du sol. La ponte compte entre 3 et 5 œufs. Les secondes nichées sont fréquentes, une troisième ponte étant plus occasionnelle. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. Grand turdidé très commun, le Merle noir s'est adapté au voisinage de l'homme et aux transformations des milieux naturels ; il est ainsi devenu l'un des hôtes les plus représentatifs des espaces verts urbains et périurbains.

Le Pinson des arbres (*Fringillia coelebs*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Selon les deux enquêtes les plus récentes, le Pinson des arbres (photo 19) figure parmi les dix espèces les plus abondantes de France.

En Rhône-Alpes, l'espèce est présente quasi partout en abondance élevée (un peu moins de 10 % des effectifs nationaux) principalement dans les zones résidentielles et périurbaines, où les espaces verts et la présence d'arbres ou de végétation ligneuse élevée lui sont très favorables (figure 11).



Photo 19. Pinson des arbres, photo France DUMAS (site web CORA)

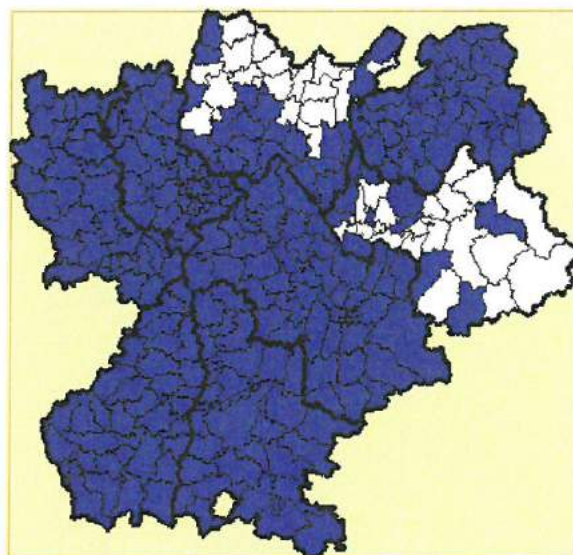


Figure 11. Présence de l'espèce dans 1901 communes de la région Rhône-Alpes

Très commun, le Pinson des arbres s'installe pour nicher dès qu'il dispose de quelques arbres. Décrire son habitat est relativement simple puisque l'arbre de grande taille lui est nécessaire à la fois pour se reproduire, mais également pour s'y réfugier.

Pendant la période de reproduction, le Pinson des arbres devient un forestier avec un comportement territorial très marqué. Son régime alimentaire est alors constitué d'insectes de la canopée. La première ponte peut-être déposée dès le début du mois d'avril et se produire jusqu'en mai. La couvaison et l'élevage des jeunes durent approximativement une quinzaine de jours chacun. Une seconde ponte peut avoir lieu jusqu'à la fin de juillet. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. Après l'envol des jeunes de la seconde nichée, les pinsons deviennent très discrets. Silencieux, ils passent bien souvent inaperçus et ne "réapparaissent" qu'à l'automne en petites bandes, fréquentant déjà les espaces ouverts à la recherche de nourriture au sol. Des migrations importantes sont généralement observés dans la première décade du mois d'octobre, les premiers départs ayant lieu à la fin du mois d'août. Les pinsons des arbres qui hivernent en Rhône-Alpes arrivent de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de la République tchèque et de Slovaquie. A partir du mois de décembre l'hivernage commence. Des groupes imposants essentiellement composés de mâles parcourent les labours, friches et autres terrains ouverts pour trouver les graines qui sont la base de l'alimentation pendant la mauvaise saison.

Le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le rougegorge familier (photo 20) occupe la totalité de ce continent européen depuis les zones boréales et tempérées, jusqu'à la Méditerranée au sud et l'Oural à l'est. En France, le Rougegorge fait partie des espèces les plus largement répandues (effectifs français fluctuants, compris entre 3 et 6 millions de couples).



Photo 20. Rougegorge familier, photo France DUMAS (site web CORA)

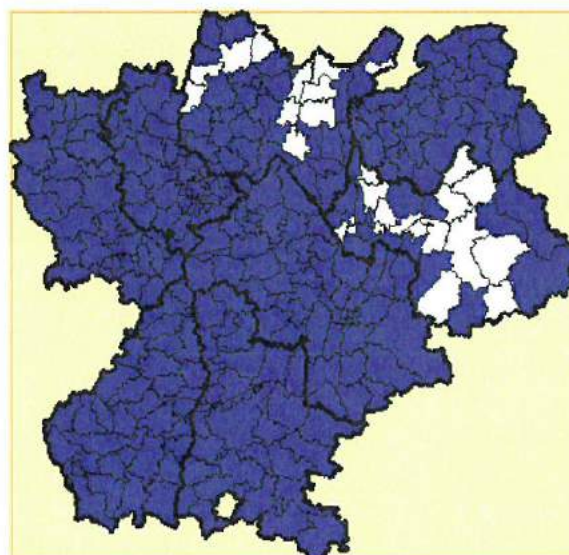


Figure 12. Présence de l'espèce dans 1867 communes de la région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes (entre 150000 et 70 000 couples), l'espèce est commune dans tous les départements (figure 12). Le Rougegorge est une espèce ubiquiste, son habitat est lié à un double gradient fraîcheur-chaleur et humidité-sécheresse. Attiré par les buissons touffus lui procurant fraîcheur et ombrage, il affectionne particulièrement les boisements frais et humides dans lesquels le sous étage est dense ; il peuple ainsi volontiers les ripisylves, les bordures de chemin en fond de vallons et les limites de clairières. A l'inverse, il devient plus rare sur sols secs et chauds. A proximité des agglomérations ou à l'intérieur de celles-ci, il occupe également des milieux semi-ouverts : bocages lâches, espaces verts urbains. En région Rhône-Alpes, le cycle annuel de l'espèce est complexe. Les reproducteurs rhônalpins sont essentiellement migrateurs alors que des individus plus nordiques migre et hiverne dans la région. Les retours sur les sites de nidification ont lieu en plaine dès la mi-février et seulement dans le courant du mois d'avril en altitude. Dans les zones périurbaines et urbaines, les nids sont souvent établis à quelques mètres du sol. La première ponte est déposée entre la mi-avril et la mi-mai, la seconde qui est fréquente mais non systématique, intervient dans le courant du mois de juin, la femelle laissant alors au mâle le soin d'achever l'élevage de la première nichée. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

La migration débute dès la mi-août. Elle s'intensifie à la fin de septembre pour battre son plein jusqu'à la fin du mois d'octobre et se poursuivre volontiers jusqu'en novembre. Les hivernants rhônalpins sont originaires d'Allemagne et de Scandinavie (Finlande, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne). La majorité des nicheurs rhônalpins hivernent sans

doute sur la façade septentrionale du bassin méditerranéen, certains franchissant la Méditerranée. Les oiseaux hivernants semblent être fidèles aux sites d'hivernage.

Petit Turdidé très commun, ce passereau n'est pas menacé. Il bénéficie d'un attachement particulier lié à sa présence dans les jardins et aux alentours des habitations pendant la mauvaise saison.

Le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le Troglodyte mignon (photo 21) est très répandu en Europe. En région Rhône-Alpes tout comme dans le reste de la France, cet oiseau ubiquiste est relativement commun, des plaines à l'étage alpin jusqu'à 2 800 m d'altitude (figure 13). Il est cependant moins fréquent au sein des grandes zones de cultures telles la plaine de Bièvre (38), ou encore en Basse Ardèche, zone soumise à l'influence du climat méditerranéen peu favorable à l'espèce.

Le Troglodyte habite tous les milieux plus ou moins boisés pourvu qu'il y trouve une végétation basse et touffue. Aussi le rencontre-t-on dans les jardins et les parcs, dans les haies ou au sein des forêts. Il montre par ailleurs une nette préférence pour les sols frais et humides, ce qui explique qu'il soit plus fréquent à proximité des ruisseaux. Il est donc présent dans des milieux très divers, n'ayant pas tous la même potentialité d'accueil. Par ailleurs, la sédentarité de l'espèce dans nos régions a un effet important sur le nombre de couples nicheurs.

Le nid est situé à une hauteur variable, mais en règle générale près du sol. Il peut être construit entre des racines, accroché à du lierre grimpant, dans un trou de mur ou de rocher, dans un buisson touffu, dans un ancien nid d'hirondelle ou de cincle, parfois même dans des lieux insolites. Sa relative solidité fait qu'il pourra servir de gîte durant l'hiver qui suivra sa réalisation. La ponte a lieu entre avril et mai. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

En Rhône-Alpes tout comme dans l'ouest de l'Europe, le Troglodyte mignon est généralement sédentaire. L'hivernage s'effectue dans une large mesure au sein de la zone de reproduction, voire sur le même territoire. Tout au plus les individus montagnards effectuent-ils des déplacements s'apparentant plus à une transhumance qu'à une migration proprement dite. Les effectifs de l'espèce sont renforcés de novembre à février par des individus venant du nord de l'Europe hiverner en France.



Photo 21. Troglodyte mignon, photo France DUMAS (site web CORA)

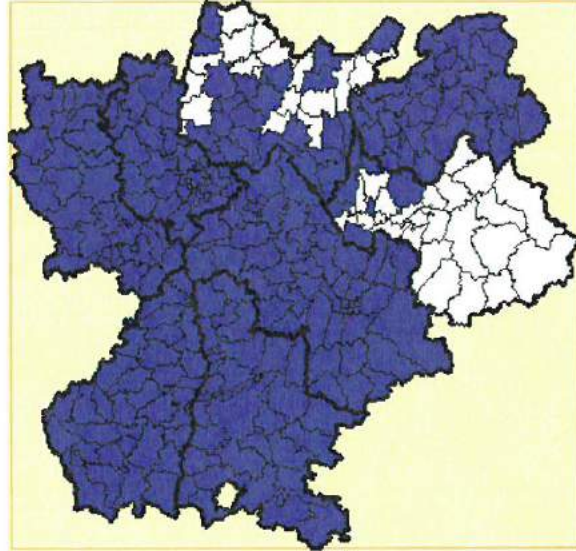


Figure 13. Présence de l'espèce dans 1708 communes de la région Rhône-Alpes

2.4.3/ MAMMIFERES

Lors de la visite, aucun mammifère n'a été observé. Cependant, la base de données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) relève la présence sur le territoire communal d'une dizaine d'espèces : Campagnol terrestre, Chevreuil européen (1), Fouine (1), Martre des pins (1,2), Blaireau européen (1), Hermine (1), Belette d'Europe (1), Putois d'Europe (1, 2), Écureuil roux (1), Sanglier et Renard roux (3). La plupart de ces espèces présentent un statut de protection :

- (1) = annexe III de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe du 19/09/1979 (Berne),
- (2) = annexe V de Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- (3) = article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire (français) et les modalités de leur protection.

Le personnel du parc confirme également que la présence d'animaux domestiques sur le site (poules) attire la nuit des belettes et des renards. Des hérissons ont aussi été observés.

2.5/ ELEMENTS PAYSAGERS

2.5.1/ PAYSAGE COMMUNAL

L'analyse paysagère permet de relever les grandes entités qui structurent le paysage d'ANDILLY.

La commune s'inscrit dans un paysage ouvert et vallonné, sur une pente sud du Mont Sion. Son altitude varie d'un peu plus de 500 m, à 820 m au nord.

Les trois hameaux qui constituent la commune ont été implantés sur ce coteau sud, et outre une excellente exposition, ces pôles d'urbanisation jouissent d'une vue exceptionnelle sur le grand paysage et les chaînes de montagne qui dominent la cuvette annécienne.



ANDILLY est assez peu boisée, bien que les petites entités de bois soient très structurantes : le long du Nant Trouble (Bois Raveret notamment) et sur la partie est du ruisseau de la Ferrande ; ainsi qu'en limite communale avec :

- au nord, le Bois du Rat
- à l'est, le Bois de Montailoux
- au sud et à l'ouest, les Bois Chardons.

Ces bois viennent encadrer de grands espaces agricoles homogènes, qui contribuent à la qualité paysagère du site. On notera par ailleurs que de nombreuses haies viennent également délimiter les entités agricoles.



D'une manière plus générale, le territoire communal d'ANDILLY est composé d'espaces caractéristiques du monde rural, les petits massifs boisés, les entités agricoles, les haies structurantes, les ripisylves, etc., représentant de grandes richesses tant du point de vue de la qualité des paysages que des milieux naturels.

La pression foncière extrêmement importante et le fort développement des dernières années a consommé une part non négligeable des territoires naturels, bien que ce développement ait été projeté autour des trois hameaux existants. Cependant, la poursuite du développement tel qu'il a été réalisé depuis 20 ans risque à terme de venir banaliser certains secteurs du territoire communal.



C'est pourquoi l'analyse de la commune a permis de dégager des enjeux paysagers en termes de valorisation comme de protection.

Les enjeux paysagers de la commune d'ANDILLY résident ainsi dans la gestion de différents types d'espaces :

- les petits bois structurants
- les coupures vertes entre les hameaux et les grandes entités agricoles
- les haies structurantes (et principalement les ripisylves des ruisseaux)
- la zone humide de Charly.

2.5.2/ « PARC DES LEGENDES » ET DIRECTIVE PAYSAGERE DU MONT-SALEVE

Le « Parc des Légendes » présente une situation paysagère très particulière, encaissée dans un fond de talweg boisé. L'essentiel des aménagements se trouve par conséquent sous un couvert arboré ou ceinturé par un rideau de végétation dense.

En outre, le « Parc des Légendes » est éloigné des édifices remarquables de la commune (église, chapelle), des bâtiments anciens des trois hameaux (Charly, Jussy et St Symphorien) et des éléments de patrimoine (croix, bassins, fours, beffroi).



La « directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève » intervenue par le décret n° 2008-189 du 27 février 2008 publié au Journal Officiel du 29 février 2008 a pour objectif de préserver durablement le caractère remarquable du Mont-Salève.

Par son histoire et sa géographie, le Mont-Salève est, dans les esprits, un espace trans-frontalier. En ce sens, cette directive s'inscrit dans la logique de la Convention

européenne du paysage en « encourageant la coopération transfrontalière au niveau local et régional ».

Les trois axes majeurs de la directive que se sont donnés les communes engagées dans cette démarche, dont la commune d'Andilly, sont (1) de conserver au Salève sa vocation d'observation des paysages savoyard et genevois, (2) de maintenir l'image silhouette emblématique du Salève depuis les points de vues majeurs sur la montagne et (3) d'affirmer l'identité des paysages du pays du Salève. Ces axes majeurs ont été traduits en orientations et principes fondamentaux au nombre de cinq :

- maintenir le caractère ouvert et naturel du plateau sommital,
- protéger l'aspect des versants dans la silhouette du massif,
- préserver la structure paysagère du piémont,
- préserver la qualité particulière des itinéraires d'accès au plateau sommital,
- protéger et mettre en valeur le réseau des curiosités géologique.

3/ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

La situation existante avant le démarrage des premières implantations est difficile à affirmer avec certitude. Comme indiqué au paragraphe « méthodologie », l'état initial correspondant est hypothétiquement pris comme celui observé en 2010 dans les secteurs du parc considérés comme non impactés par les travaux, principalement la frênaie.

On peut valablement retenir que la démarche entreprise jusqu'à présent a toujours eu pour objectif d'éviter, ou de limiter les effets dommageables des travaux sur l'environnement ce qui s'inscrit tout à fait dans l'approche réglementaire de la prise en compte de l'environnement dans les projets.

Dès le démarrage des premiers travaux, la politique d'aménagement du parc s'est résolument construite dans l'objectif de préserver au maximum l'environnement. L'historique des aménagements réalisés jusqu'en 2010 et présenté auparavant en donne plusieurs exemples. L'aménageur souhaite poursuivre cette politique en ce qui concerne les réalisations à venir, très similaires à celles déjà réalisées. C'est pourquoi il est considéré que les réalisations déjà faites et les réalisations à venir ont et auront des impacts sur l'environnement très proches.

3.1/ EFFETS TEMPORAIRES

Les effets temporaires concernent les phases de chantier pour lesquelles on peut supposer des impacts relatifs au milieu physique et naturel. La tenue d'évènements très ponctuels (Grandes Médiévales, feux d'artifices) génère des effets aussi considérés comme temporaires.

3.1.1/ BRUIT (ET VIBRATION)

L'augmentation des sources et des niveaux de bruit peuvent être diverses et imputables (liste non limitative) à l'utilisation d'engins bruyants pouvant occasionner des nuisances sonores de type « nuisance de voisinage » (tronçonneuse pour couper quelques arbres, scie circulaire, broyeur à végétaux, tondeuse...), au terrassement à l'aide de pelles mécaniques, au fonctionnement d'éventuelles installations fixes (compresseurs), à la

manutention d'éléments métalliques, à l'émission de signaux sonores d'avertissement nécessaires à la sécurité, au son des tirs (à blanc) de canon lors de la fête médiévale...

3.1.2/ AIR

La qualité de l'air peut être altérée par les poussières, éventuellement par des gaz d'échappement ou tout autre produit employé pendant la phase de chantier. La venue de milliers de véhicules pendant « Les Grandes Médiévales » altère également ponctuellement la qualité de l'air.

3.1.3/ EAU ET SOL

La qualité de l'eau du ruisseau Nant Trouble pourrait être dégradée pendant les travaux (augmentation des matières en suspension) du fait de l'apport d'éléments fins mobilisés par les engins de terrassement et emportés par les eaux de ruissellement en cas de pluie.

Les zones de prairies affectées temporairement chaque année au stationnement des véhicules (stationnement vert) sont sujettes localement à des tassements du terrain ou création d'ornières en cas de sol humide.

DEBIT DECENNAL D'EAUX PLUVIALES

On cherche ici à déterminer l'impact du parc sur les eaux de ruissellement.

D'après le plan masse du projet, les surfaces modifiées (cheminement piéton, bâti,...) sont décomposées comme suit :

Rive droite :

- Cheminement piéton : 8960 m²,
- Bâti : 970 m².

Rive gauche :

- Cheminement piéton : 9390 m²,
- Bâti : 645 m².

Les coefficients de ruissellement suivant sont affectés à ces surfaces :

Type de surface	Coefficient de ruissellement
Cheminement piéton graviers	0,40
Bâti	0,95

Pour chaque bassin versant, le coefficient de ruissellement affecté est la moyenne pondérée de ces coefficients de ruissellements par les surfaces de chaque type du bassin versant.

$$C_r = (\sum C_{ri} S_i) / (\sum S_i)$$

Les coefficients de ruissellement des deux sous bassins versants correspondant au projet sont alors les suivants :

Bassin versant	Coefficient de ruissellement
Rive droite	0,21
Rive gauche	0,21

Par la même méthode que décrite précédemment, les débits de ruissellement générés par les bassins versants sont les suivants :

Andilly – « Parc des Légendes »		
Bassin versant	Rive droite	Rive gauche
Q ₁₀	0,33m ³ /s	0,31 m ³ /s
Q₁₀ TOTAL	0,64 m³/s	

Le projet génère donc une augmentation du rejet d'eaux pluviales de 0,16 m³/s par rapport à l'état initial du site.

3.1.4/ FAUNE

L'impact temporaire en phase chantier correspond essentiellement au dérangement des animaux du fait de l'augmentation du bruit et de la présence de personnels. Si le bruit et les vibrations générés par les engins peuvent occasionner un dérangement de la faune, force est de constater que celui-ci reste très localisé au regard de l'étendue du Parc et très ponctuel : les travaux sont réalisés progressivement et sont donc étalés dans l'espace et dans le temps (plusieurs années). L'impact temporaire du bruit sur la faune peut ainsi être considéré comme quasi nul.

Les feux d'artifice (tirés durant les Grandes Médiévales) constituent une gêne pour la faune (observation de nids au sol après feux d'artifice mais il convient de vérifier s'il s'agit vraiment de nids tombés). Une réflexion est en cours sur la poursuite de cette activité.

3.1.5/ PAYSAGE

Pendant les quelques jours des « Grandes Médiévales », les zones temporaires de parking sont marquées par la présence des véhicules et visibles notamment depuis le hameau de Charly et la D23.

3.1.6/ MILIEU HUMAIN

L'évènement Les Grandes Médiévales, qui attire aujourd'hui environ 40000 personnes sur quelques jours, augmente considérablement le trafic routier et génère des perturbations du trafic sur plusieurs kilomètres alentour.

Bien que l'exploitation du parc soit limitée à la période estivale, les effets causés pendant cette période sont considérés dans cette étude comme permanents.

3.2.1/ MILIEU PHYSIQUE (EAU, AIR, SOL)

Le rejet des activités (restauration) peut impacter la qualité de l'eau et de l'air. L'augmentation du trafic routier impacte aussi la qualité de l'air.

L'imperméabilisation du terrain modifie le ruissellement et a une incidence sur l'écoulement des eaux, somme toute modérée compte tenu des faibles surfaces concernées (quelques cheminements).

La création des parkings conduit à la disparition de zones herbeuses dévolues à ce jour à l'exploitation agricole (pâturage ou fourrage). Un parking pour les cars (zone en violet clair sur la figure page 7) a été récemment créé. On peut néanmoins retenir qu'il s'agit de parcelles, sans bail d'exploitation, ayant été achetées par la société Adelaç dans le cadre de la création de l'autoroute (acquisition en cours par la commune d'Andilly, via la SAFER). En outre l'empierrement en matériaux perméables provenant du Salève (source d'approvisionnement proche) rend possible l'infiltration des eaux de pluie et ne conduit pas à une imperméabilisation des terrains.

3.2.2/ MILIEU NATUREL

Les habitats décrits précédemment et situés sous l'emprise des bâtiments sont peu touchés (on peut certes attester que des arbres ont été coupés). Ceci peut entraîner un déplacement de la faune sauvage vers l'amont et/ou l'aval du talweg.

Néanmoins, la diversité floristique et faunistique de cet habitat observée en 2010, qui constitue la majeure partie de la superficie du parc exploité depuis une dizaine d'année, sont des éléments qui témoignent d'un impact somme toute très modéré des réalisations menées jusqu'ici.

La spécificité des aménagements (origine et nature des matériaux par exemple) et leur relatif faible nombre en regard de l'étendue du milieu (frênaie) dans lequel ils s'inscrivent, ne sont pas de nature à artificialiser le secteur. En outre, la présence humaine est extrêmement faible pendant la majeure partie de l'année. Compte tenu des ambitions et de la volonté environnementales du porteur du projet, les aménagements déjà réalisés et les travaux à venir apparaissent compatibles avec la pérennité du rôle de corridor biologique.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les oiseaux la période d'ouverture du parc de fin mai à septembre :

- est soit postérieure à la période de ponte et de couvée et n'entraîne donc pas d'impact sur cette partie importante du cycle biologique pour les espèces concernées (fauvette à tête noire, grimpereau des bois, troglodyte mignon),
- ou coïncide avec la fin de la période principale de ponte ce qui limite l'impact du dérangement (grimpereau des jardins, mésange charbonnière, pinçon des arbres, rouge gorge) même si une deuxième ponte estivale peut être observée. Le chevauchement de l'exploitation du parc avec la nidification est

un peu plus longue lorsque cette dernière court jusqu'en juillet (bergeronnette des ruisseaux, merle noir) ou jusqu'en août (bergeronnette grise) mais il peut être considéré que l'impact reste faible dans la mesure où la nidification pour ces espèces démarre plusieurs mois auparavant (février/mars) ; en outre ces espèces sont présentes sur le site après une dizaine d'années d'exploitation.

Signalons également que des oiseaux se sont adaptés au voisinage de l'homme (pinçon des arbres, rouge gorge) ou tirent avantage des actions humaines, par exemple, la bergeronnette des ruisseaux pour s'installer (éclaircie forestière) et nicher (constructions).

3.2.3/ PAYSAGE

La quasi-majorité des installations du « Parc des Légendes » sont cachées de la totalité des angles de vue proches ou lointains du fait de leur localisation en fond de talweg sous couvert boisé et de l'existence de plusieurs haies ceinturant les parcelles agricoles avoisinantes (la tour en bois à l'extrémité ouest du parc peut être aperçue depuis le hameau Charly). Ainsi (photo 22) une tonne à eau ou un arbre isolé dans un pâturage « marquent » bien plus le paysage que les baraquements du « Parc des Légendes » au dernier plan).

Bien que situé dans le périmètre d'application « piémont » de la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Mont-Salève, le « Parc des Légendes » ne s'insère pas dans une structure paysagère identifiée (figure 14), espaces ouverts majeurs ou autres espaces ouverts, et les aménagements déjà réalisés ou prévus ne vont pas à l'encontre des prescriptions de la directive (troisième orientation « préserver la structure paysagère du piémont » et principes fondamentaux 3.3.1 à 3.3.7).



Photo 22. Vue rapprochée du « Parc des Légendes »



Figure 14. Extrait de l'annexe 2B de la directive paysagère du Mont-Salève

4/ RAISONS DU CHOIX DU PROJET

4.1/ CONCEPT DU « PARC DES LEGENDES »

Le parc se développe sur une surface de 87 004 m². Il dispose de 2 045 m² de constructions (SHON) et de 2 700 places assises pour les spectacles.

Actuellement, les parkings représentent 850 m² pour les voitures et 3 300 m² pour les autocars. 7 638 m² de parkings verts (parkings en herbes) peuvent être ajoutés les jours de forte affluence ainsi que 88 860 m² de parkings provisoires pour les 4 jours des Grandes Médiévales.

Le Parc organise de nombreux jeux et spectacles sur le thème des légendes de la Forêt des Moulins.

4.1.1/ SITUATION

Le parc se situe au lieu dit « Les Moulins » sur la commune d'Andilly. Il se trouve au cœur des 3 hameaux qui forment la commune d'Andilly (Charly, Jussy et Saint Symphorien).



Le Parc des Légendes est l'aboutissement des Grandes Médiévales d'Andilly et des autres activités de l'association existant depuis 15 ans.

Le parc dispose déjà de certaines infrastructures : toilettes, lieu de petite restauration, local pour la billetterie, boutique... Certaines devront être améliorées, d'autres créées.

4.1.2/ RAPPEL HISTORIQUE

C'est en 2001 que l'association Andilly Loisirs, qui organise déjà depuis plusieurs années la fête médiévale dans le village de Charly, se rend compte que l'espace vient à manquer et que le montage et démontage des infrastructures prend énormément de temps.

Elle signe donc, avec la commune d'Andilly, un bail à construction concernant une propriété communale située dans le creux des Moulins et non exploitables en surfaces agricoles et accordant à l'association Andilly Loisirs le droit d'exploiter cet espace dans le cadre d'un parc historique et écologique.

Plusieurs petites échoppes en bois, provisoires et démontables, sont donc construites et la fête Médiévale, qui prend de l'ampleur chaque année, trouve en ce lieu, toute la place nécessaire pour accueillir le public.

Trouvant dommage d'exploiter le site durant seulement 4 jours dans l'année, l'association ouvre en 2005 « Le Parc des Légendes » durant les 2 mois d'été.

Aujourd'hui, le parc accueille donc deux animations par an :

- Les Grandes Médiévales d'Andilly : fêtes médiévales qui se déroulent durant deux week-end au printemps.
- Le Parc des Légendes : parc de loisirs naturel, ouvert actuellement de juin à fin août.

Toutes les infrastructures (existantes et futures) seront travaillées pour être intemporelles afin de servir pour les deux activités. Les échoppes qui servent de stand de vente de nourriture et boissons pendant la fête médiévale, doivent pouvoir être rangées rapidement pour accueillir les décors du parc d'été.

Cela explique le besoin important de stockage de proximité afin de monter et démonter rapidement et «de manière pratique » entre les deux activités.

4.1.3/ FONCTIONNEMENT

Le public est invité à participer à un grand jeu de piste qui lui fait découvrir les lieux les plus secrets de la forêt des Moulins.

A travers ce périple, le public peut profiter des nombreux jeux grandeur nature et originaux installés dans tout le parc : Mikado, jeu de l'oie, labyrinthe gigantesque... et admirer les décors : le village des épouvantails, le géant qui dort, la maternité du petit peuple... Le visiteur se promène dans un autre monde où vivent ces créatures extraordinaires et il en découvre les traces.

En plus d'être source d'amusement pour les enfants, la visite se veut pédagogique à travers les nombreuses questions et réponses proposées dans le jeu de piste et permet de créer un lien parent/enfant.

Le public peut s'immerger dans l'imaginaire. A la croisée de l'authentique et du rêve, le parc est un lieu de rupture avec le quotidien. Il est propice à la sérénité et au bien-être dans un cadre naturel.

Toutes les installations et bâtiments qui servent de lieux de spectacles et de petite restauration durant les Grandes Médiévales sont réadaptées et réutilisées pour le Parc des Légendes. Exemples : l'esplanade des tournois de joutes se transforme en labyrinthe géant, les stands de restaurations en maisons des épouvantails...



Le géant qui fait sa sieste



Le village des oiseaux



L'aquaport



Le guichet de la gare des épouvantails



Le labyrinthe écologique



Le jeu de piste

4.1.4/ OBJECTIFS 2010 – 2030 DU PARC DES LEGENDES

L'accent sera porté sur l'ensemble des décors et des jeux avec des améliorations et des nouveautés chaque année. Des décors vivants seront installés et des attractions tels que : grotte où sort de la fumée, bruitages, téléphérique de fée...

Des écoles d'art, d'architecture et de botanique interviendront pour aider à la réalisation d'idées nouvelles et originales.

La ligne de conduite de toutes ces réalisations restera de coller à l'environnement et à la nature. Ainsi, un sentier botanique original sera créé, à grande échelle (il a déjà commencé à être mis en place avec la roseraie aux poèmes) afin de faire connaître la faune et la flore présente dans le parc.

Des nocturnes auront lieu et se développeront sur différents thèmes durant l'été comme cela s'est fait en 2009 : pièces de théâtre, concerts...

Des journées thématiques (chasse aux trésors, journée de l'environnement...) avec des animations ponctuelles seront développées au fil des ans.

Ouverture : de début mai à fin septembre. Jours d'ouverture dans la semaine évolutifs selon la période (week-ends, vacances scolaires...).

4.1.5/ UNE DEMANDE A SATISFAIRE

Le parc des légendes a l'opportunité de se situer à la fois à proximité immédiate de sites touristiques français, suisses et italiens importants (Lac Léman, Genève, Alpes, Mont-Blanc, Courmayeur) et près de grands centre urbains tels qu'Annecy et Chambéry ou l'agglomération Lyonnaise sans parler du département de l'Ain également soumis à attractivité. Le contexte démographique et géographique du projet de parc permet de répondre à la demande :

- d'un bassin important de clientèles permanentes, à moins de 1h30 du site, avec plus de 3,5 Millions d'habitant permanents, et avec une répartition relativement équilibrée et favorable au projet (Zone 1 clientèle de 0h à 30min : 22%, Zone 2 de 30min à 1h : 27%, Zone 3 de 1h00 à 1h30 : 51%).
- d'un bassin de clientèles touristiques (résidents secondaires et touristes) à moins d'une heure et demie d'Andilly, relativement important (plus de 3,5 Millions de personnes) et lui aussi avec une répartition favorable :
 - des clientèles qui sont majoritairement des clientèles de longs séjours (91% des nuitées estivales),
 - des clientèles touristiques elles aussi avec une répartition relativement favorable (Zone 1 : 22%, Zone 2 : 78%).

4.2/ DESCRIPTION DU PROJET DE « PARC DES LEGENDES »

Pour décrire le Parc des Légendes, nous présenterons dans un premier temps le site actuel et les aménagements existants, puis dans un deuxième temps, nous présenterons les aménagements qui sont à réaliser.

Les plans ci-après montrent le site actuel et le site avec les aménagements prévus dans le projet. Toutes les constructions n'ont pas la même fonction pour les Grandes Médiévales et pour le Parc des Légendes. Leur activité sera plus détaillée dans les fiches techniques présentées dans les annexes 1 et 2.

NB : certains bâtiments seront réaménagés ou agrandis au moindre coût pour l'association. Certains travaux peuvent être réalisés par des bénévoles avec du matériel de récupération. La plupart des bâtiments existants ont déjà été montés sur la base du même système.

	Parc existant	Parc après aménagements
Surface de parc (hors parkings)	87 004 m²	122 000 m²
Surface de constructions (SHON)	2 045 m²	3 165 m²
Places assises	2980	8 880
Surface parkings permanents	850 m² soit 40 places + 3 300 m² autocars	4 800 m² soit 210 places + 3 300 m² autocars
Surface de parkings verts	7638 m² soit 300 places	35 650 m² soit 1620 places ou (selon aménagements) 33 000 m² soit 1500 places
Surface parkings provisoires 4 jours Grandes Médiévales	88 860 m² soit 4000 places	88 860 m² soit 4000 places

4.2.1/ DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS EXISTANTS

Le site est divisé en plusieurs parties nommées « zones » afin d'en simplifier la lecture. Ces différentes zones ont chacune une activité propre. Toutes les constructions n'ont pas la même fonction pour les Grandes Médiévales et pour le Parc des Légendes. Leur activité sera plus détaillée dans les annexes 1 et 2.

Zone Sapinière :

Composée de :

- 3 échoppes qui servent à vendre des glaces, côtelettes et pains perdus durant les Médiévales et de décors durant le parc d'été (magasins des épouvantails).
- 3 échoppes qui servent de guichet d'entrée et de boutique.

Zone Ferme :

Composée d'une cabane fermée et de 2 abris. L'activité est la même toute l'année. Il s'agit d'y loger une partie des animaux (chèvres, poules et cochons) ainsi que leur nourriture et matériel.

Zone Artisans :

Composée de 10 échoppes et d'une chambre froide. Durant les Médiévales, 3 servent à vendre du jambon à l'os, des omelettes et des boissons, les autres accueillent divers artisans qui démontrent les anciens métiers (taille de bois, poterie, souffleur de verre...).

Durant le parc d'été, ce village est fermé au public et sert de stockage à l'abri (charrettes, tables et bancs...).

Zone Moulin :

Composé d'un ancien moulin récemment rénové et d'un four à pain. Le moulin sert de vestiaires et de bureaux à l'étage et d'espace d'exposition au rez de chaussé et au sous-sol.

Le moulin, seul bâtiment « en dur » du site est le lieu de rencontre des bénévoles de l'association tout au long de l'année (repas durant les préparatifs, réunions...).

Le four à pain fonctionne durant les Médiévales avec le boulanger d'Andilly qui vend sa production pendant la fête. Il sert de décors au parc avec un épouvantail boulanger.

Zone Associations :

Composée de 7 échoppes qui servent à vendre des boissons, des omelettes, des côtelettes et des gaufres durant les Médiévales et de décors durant le parc d'été (école des épouvantails, bureau de poste, caserne des pompier, auberge...).

Zone Jeux :

Composée de :

- 1 échoppe qui sert à vendre de la soupe durant les Médiévales et de décors durant le parc d'été (hôpital des épouvantails).
- 2 échoppes et 1 halle qui servent à vendre des cuisses de poulets durant les Grandes Médiévales et se transforme en snack durant le parc d'été.
- 1 échoppe qui sert de décors durant les 2 animations.
- 1 abri pour les jeux : échasses, vassipolettes... utilisé pour les 2 animations.

Zone Joutes :

Composée de 2 échoppes qui servent à vendre des crêpes et des boissons durant les Médiévales et qui sont fermées au public le reste du temps.

Cette zone où se situe la plus grande aire de spectacle actuelle dispose aussi d'un velum (abris) et d'un petit carillon qui compose la scène des spectacles.

Zone Forêt Enchantée :

Composée de :

- 2 échoppes qui servent à vendre des crêpes, des boissons et des saucisses durant les Médiévales et de décors durant le parc d'été (maison du géant et de son chien).
- 1 petit battoire qui sert de décors.
- 1 pont de bois.
- 1 échoppe située en contrebas d'une aire de spectacle qui sert de vestiaire.
- 1 container servant de stockage.

- Zone Coulisses :

Centré autour d'une place fermée au public, elle se compose de 9 échoppes de différentes tailles, avec vestiaires, stockage divers (matériel électrique, outillage, décors...) et cuisine pour les bénévoles et salariés travaillant sur le site.

Toilettes sèches :

6 toilettes sèches doubles, 1 simple et 1 triple sont réparties sur tout le site et compose l'unique mode de toilettes accessibles au public. Leur coté pédagogique et « d'époque » apporte un plus au concept du parc.

Abris Animaux :

3 échoppes en plus de celles de la zone ferme sont uniquement consacrées aux animaux (abris pour la nuit et stockage de fourrage).

Aires de Spectacles :

Le site compte actuellement 6 aires de spectacles :

- L'Esplanade des Joutes (1 580 places assises) où ont lieu les spectacles équestres et le spectacle nocturne durant les Médiévales. Cette aire de spectacle et surtout sa grande esplanade en sable est transformée en labyrinthe géant fait de palettes recyclées durant le parc d'été.
- Le Jeanphithéâtre (800 places assises) où se déroulent les spectacles de fauconnerie durant les médiévales et fermé au public durant le parc d'été.
- La Clairière aux Lutins (300 places assises) où se déroulent divers petits spectacles durant les Médiévales et le parc d'été (magie, théâtre, contes, marionnettes...).
- Le Petit Théâtre (300 places assises) où se déroulent divers petits spectacles durant les Médiévales et le parc d'été (magie, théâtre, contes, marionnettes ...).
- Le Marronnier où se trouve le camp de bohémiens qui « disent la bonne aventure » au public des Médiévales et sert uniquement de décors durant le parc d'été.
- La Tour qui sert de scène et est attaquée par des combattants durant les Médiévales. Le public n'y a pas accès durant le parc d'été. L'espace intérieur est utilisé comme stockage.

Sonorisations :

3 échoppes, dont une suspendue, dans les arbres servent de local sonorisation pour les aires de spectacles, principalement durant les Médiévales.

Voir annexe 2 : Répertoire des aménagements existants (carte jointe)

NB : on notera que les numéros répertoriés sur la carte ne sont pas inscrits dans la légende mais correspondent aux équipements précisés en annexe.

4.2.2/ DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUTURS

Sont décrits ci-dessous les différents agrandissements ou nouvelles créations dans chaque zone. Les édifices non cités restent identiques à leur état actuel.

Zone Sapinière :

Les 3 échoppes de vente de glaces, côtelettes et pains perdus seront agrandies pour être plus fonctionnelles.

Etant donné que l'entrée du public ne se fait plus par le même endroit, les 2 échoppes consacrées à la billetterie disparaissent.